

Communiqué de presse

La Chambre patronale rejette les initiatives sur l'alimentation et la neutralité

Fribourg, le 10 septembre 2026

Réunie en séance, la Chambre patronale de l'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) a pris position sur les deux objets fédéraux soumis au vote le 27 septembre 2026. Elle recommande de rejeter l'initiative populaire « Pour une alimentation sûre », dont elle juge les objectifs trop contraignants dans le délai prévu, ainsi que l'initiative populaire « Sauvegarder la neutralité suisse », qui limiterait la marge de manœuvre de la Suisse en matière de politique de sécurité et de sanctions.

Non à l'initiative sur l'alimentation

L'initiative « Pour une alimentation sûre » veut renforcer la production indigène et réduire la dépendance de la Suisse envers l'étranger. Elle exige notamment que le taux net d'autoapprovisionnement alimentaire, qui se situe actuellement autour de 45%, atteigne au moins 70% dans les dix ans. Elle demande également de mieux protéger la fertilité des sols, la biodiversité et l'eau potable, tout en réduisant l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires.

Pour la Chambre patronale, ces préoccupations sont légitimes, mais les objectifs fixés sont trop contraignants et le calendrier irréaliste. Atteindre un taux d'autoapprovisionnement de 70% en dix ans nécessiterait une profonde réorientation du secteur agroalimentaire vers les denrées végétales ainsi qu'une modification des habitudes de consommation.

Une telle transformation aurait également des conséquences importantes pour les entreprises concernées. L'État devrait intervenir fortement dans la production et la consommation, tandis que certains investissements déjà consentis, notamment dans les infrastructures d'élevage, risqueraient de ne pas pouvoir être amortis. Des aides supplémentaires de la Confédération pourraient alors être nécessaires, avec des coûts potentiellement importants pour les finances publiques.

Pour la Chambre patronale, une politique agricole durable doit reposer sur des conditions-cadres prévisibles et laisser aux acteurs économiques le temps nécessaire pour adapter leurs investissements et leur production. Elle recommande clairement de rejeter l'initiative sur l'alimentation.

Non à l'initiative sur la neutralité

La Chambre patronale recommande également de rejeter l'initiative « Sauvegarder la neutralité suisse ». Celle-ci veut inscrire dans la Constitution une définition plus stricte de la neutralité et limiter notamment la coopération de la Suisse avec des alliances militaires ainsi que sa possibilité de reprendre des sanctions contre des États belligérants.

Plusieurs exigences de l'initiative correspondent déjà à la pratique actuelle. La Suisse est neutre, n'appartient à aucune alliance militaire et ne participe pas aux conflits entre États tiers. Pour la Chambre patronale, inscrire une définition plus rigide de la neutralité dans la Constitution réduirait en revanche inutilement la marge de manœuvre du pays pour défendre ses intérêts.

L'initiative restreindrait notamment la coopération internationale en matière de sécurité et pourrait affecter l'industrie suisse de l'armement. Elle empêcherait également la Suisse de reprendre des sanctions contre un État belligérant, à l'exception de celles décidées par l'ONU. Pour une économie ouverte et fortement intégrée aux marchés internationaux, il est essentiel de préserver la capacité de la Suisse à agir au cas par cas ainsi que sa fiabilité comme partenaire.

La Chambre patronale recommande dès lors de rejeter l'initiative sur la neutralité.

Contacts

Reto Julmy – Directeur de l'UPCF
079 647 02 47
reto.julmy@upcf.ch

Daniel Bürdel – Directeur adjoint de l'UPCF
079 262 04 70
daniel.buerdel@upcf.ch

L'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) est l'association faîtière qui représente et défend les intérêts patronaux, des PME et de l'économie en général. Elle a pour but de s'engager pour le maintien de bonnes conditions cadres permettant aux entrepreneurs de se préparer aux défis du marché en constante évolution. Jour après jour, l'UPCF est au service de plus de 10'000 membres. Actuellement, elle gère une soixantaine d'associations professionnelles, 17 secrétariats de cours interentreprises, diverses commissions d'apprentissage et siège dans 9 commissions paritaires.